

Paris, le 28 juin 2019

Chère Madame, Cher Monsieur

Vous détenez des parts du FCP « MAM Sustainable Investment Grade » :

- FR0000971822 (C)
- FR0000971830 (D)
- FR0011683069 (I)

et nous vous remercions de la confiance que vous témoignez à notre établissement.

Nous vous informons que Meeschaert Asset Management, la société de gestion du fonds, va procéder à une modification de la stratégie d'investissement et du profil rendement/risque de ce FCP.

#### | L'opération

Ce changement de stratégie consiste à prendre désormais en compte les enjeux d'une transition vers une économie durable, tout en mettant en œuvre une stratégie ISR intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le processus d'investissement. Sans modifier la stratégie obligataire du fonds, cette modification permettra en outre de mieux appréhender les évolutions de l'offre obligataire notamment en « Green Bonds » et « Social Bonds ».

Afin d'assurer l'application de cette stratégie, de façon consultative, un comité d'experts indépendants, sous l'égide de la Fondation GoodPlanet, du Fonds de Dotation pour la Biodiversité et en partenariat avec l'association I4CE, se réunira plusieurs fois par an pour apporter un éclairage spécifique sur des thématiques environnementales.

Parallèlement, Meeschaert AM s'engage, sans coût supplémentaire pour le porteur, à verser annuellement à la fondation GoodPlanet un pourcentage des frais de gestion fixes qu'elle perçoit, déduction faite des rétrocessions versées ou à verser aux distributeurs du fonds et des frais administratifs externes de la société de gestion.

Ces changements conduisent à modifier la dénomination du FCP, qui devient fonds de partage, en « MAM Transition Durable Obligations », pour une meilleure compréhension de la politique d'investissement par les porteurs actuels et potentiels.



# MEESCHAERT

Asset Management

Cette mutation a reçu un agrément de l'Autorité des marchés financiers en date du 25 juin 2019. Elle entrera en vigueur à compter de la valeur liquidative du 4 juillet 2019 calculée le 5 juillet 2019.

Dans le cas où vous ne souhaiteriez pas bénéficier de cette opération, vous pouvez demander le rachat sans frais de vos parts, le fonds ne supportant pas de commissions de rachat.

## Les modifications entraînées par l'opération

Les principales modifications entraînées par l'opération ainsi que les conditions de réalisation de l'opération sont les suivantes :

Profil de risque :

- modification du profil rendement/risque : OUI
- augmentation du profil rendement/risque : OUI

Augmentation des frais : NON

Stratégie d'investissement et profil de risque :

Du fait de cette opération, l'objectif de gestion et la stratégie de gestion de votre fonds évoluent.

L'approche de MAM Sustainable Investment Grade proposait un investissement en instruments de taux basée la sélection d'entreprises respectant la dignité humaine et agissant pour un développement économique et humain durable (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance). Une attention particulière était accordée aux critères de respect des Droits de l'Homme et des droits du travail, ainsi qu'aux engagements pris par les entreprises vis-à-vis des communautés locales.

En vue de réaliser l'objectif de gestion, le FCP MAM Transition Durable Obligations sera investi au travers d'un processus de sélection basé sur des critères qui favorisent une transition vers une économie durable. Il met également en œuvre une stratégie ISR en intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la suite du processus d'investissement.

Au maximum 40 % de l'ensemble des entreprises analysées sont finalement éligibles et donc intégrées au périmètre d'investissement du fonds.

Après un premier filtre d'exclusion d'activités considérées par la société de gestion comme les plus néfastes à l'environnement (extraction de charbon, pétrole, production d'électricité à partir du charbon, ainsi que la production de pesticides, de tabac ou d'OGM), le processus de gestion prend en compte la thématique de transition vers une économie durable au travers de trois catégories d'indicateurs (Solutions, Best performance, Best effort). Il réduit ensuite l'univers par la prise en compte de critères ESG. Enfin, une analyse financière aboutit à la construction et la gestion du portefeuille.



# MEESCHAERT

Asset Management

Votre fonds reste investi entre 60 % et 100 % de son actif net, en produits de taux (obligations à taux fixes, variables, indexées, obligations convertibles mixtes ou obligataires et titres de créances négociables d'état ou d'émetteurs privés) sans privilégier de zone géographique a priori.

Cependant les obligations libellées dans des devises autres que l'euro pourront aller jusqu'à 10 % de l'actif net. Le risque de change de votre fonds pourra donc atteindre 10 % de l'actif net, mais le gérant se réserve le droit d'intervenir pour couvrir ce risque.

La part maximale de titres convertibles contingents passera de 15 % de l'actif net à 10 % de l'actif net. La nouvelle stratégie d'investissement, modifie donc le profil rendement/risque de votre fonds.

## Frais et commissions

Les frais et commissions sont inchangés.

La société de gestion versera annuellement sous forme de don ou de parrainage, à la Fondation GoodPlanet un pourcentage (de 5 % à 35 % en fonction du montant moyen de l'actif net de chaque part calculé à la clôture de chaque exercice) des frais de gestion fixes qu'elle perçoit, déduction faite des rétrocessions versées ou à verser aux distributeurs du fonds et des frais administratifs externes de la société de gestion.

Les versements annuels se feront sous la forme d'un don ou d'un parrainage. Dans le cas d'un don, le mécanisme ouvrira droit à des avantages fiscaux pour la société de gestion mais pas pour le porteur de part. Dans le cas d'un parrainage, le mécanisme n'ouvrira pas droit à des avantages fiscaux, ni pour les porteurs de parts, ni pour la société de gestion.

Vous trouverez en annexe un tableau comparatif de l'ensemble des éléments modifiés.

## Les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur

Afin de vous assurer du caractère adapté de la nouvelle stratégie de gestion, nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance du nouveau document d'information clé pour l'investisseur (DICI). Le document d'information clé pour l'investisseur (DICI) et le prospectus du fonds sont tenus gratuitement à votre disposition auprès de Meeschaert AM -12 Rond-Point des Champs-Élysées – 75008 Paris.

Ainsi, si la modification proposée vous convient, aucune action de votre part n'est requise. Dans le cas contraire, vous avez la possibilité de demander le rachat sans frais de vos parts, le fonds ne supportant pas de commissions de rachat.

Si vous n'avez pas d'avis sur l'opération proposée, nous vous invitons à vous rapprocher de votre interlocuteur habituel.

Enfin, nous vous incitons à prendre régulièrement contact avec votre conseiller pour faire le point sur vos placements et vous assurer qu'ils sont en adéquation avec vos projets et votre profil d'investisseur.



MEESCHAERT

Asset Management

Nous vous prions d'agréer, chère Madame, cher Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.



Benoit VESCO  
Directeur général

P.J. : DICI de MAM Transition Durable Obligations  
Tableau comparatif des éléments modifiés